


Mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement (PPA)



Mener un projet personnalisé d'accompagnement en ESSMS, individualiser la prise en soin au quotidien en tenant compte des besoins de la personne âgée, de ses attentes et de ses capacités d'autonomie.

Programme mis à jour le 01/06/26

INTRA

 **Durée : 2 jours, 14 heures**

Objectifs pédagogiques

- S'approprier le cadre conceptuel, éthique et réglementaire du PPA.
- Intégrer les exigences de l'évaluation de la qualité dans la démarche PPA.
- Structurer l'organisation interne à sa mise en oeuvre.
- Appliquer une méthodologie de coconstruction, de déploiement et d'évaluation.

Public

L'ensemble des personnels paramédicaux et médicaux des ESSMS travaillant auprès des personnes âgées.
Aucun prérequis.

Cette formation répond aux exigences de :

Critère impératif HAS
Coconstruction du PPA
Recueil des attentes

Priorité ARS 2027

Module 1 - Le PPA, une obligation légale et réglementaire

- Connaître les définitions et le cadre réglementaire.
- Le DUI (Dossier Usager Informatisé) un outil au service du PPA (et non l'inverse).
- La philosophie et l'approche éthique du PPA, une extension de la démarche de bientraitance.
- Le PPA dans la démarche d'évaluation de la qualité des ESSMS.
- Les attendus de l'HAS.

Module 2 - L'implémentation d'une dynamique de projet d'accompagnement dans l'établissement

- Le processus de la démarche du PPA.
- État des lieux de l'organisation relative à la mise en œuvre du PPA.
- Formaliser l'organisation de la démarche : définir le pilotage, identifier les différents acteurs et missions (groupe de pilotage, référent, coordonnateur...), organiser des temps et espaces de travail avec l'usager et en interdisciplinarité, prévoir les modalités de coordination et de partage d'informations sécurisées, organiser la communication autour du projet en interne et en externe, définir les indicateurs de suivi.

Module 3 - La coconstruction du projet d'accompagnement

- Le recueil des données de la demande d'hébergement à l'accueil en établissement.
- L'entretien de coconstruction du PPA.
- Formaliser et tracer la parole de la personne dans le DUI.
- Mettre en œuvre, suivre et co-évaluer le PPA.

Droits, dignité et singularité